

de 12-3-53 - In Antenne: orig + copie

DÉPARTEMENT  
de la  
**Deux-Sèvres**  
CANTON  
**Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **26 Février 1953** 19

OBJET :  
**Médaille de la  
Vieillesse Française**

L'an mil neuf cent **cinquante trois**, le **26** du mois  
d'**Février**, le Conseil Municipal de **Royan**  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. **Regasani, Maire**, en session 

	ordinaire
	extraordinaire

  
d'après convocations faites le **21 Février 1953**.

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

Etaient présents : MM. **Regasani, Veyssière, Rocheteau,  
Chamboulen, Prugnaud, Bajard, Guillaud, Dufour, Lafage,  
Counil, Bouchet, Baudet, Péraudou, Doucq, Pouget.**

DATE  
de l'échiquier, à la porte  
municipale, du compte  
de la séance :

Absents : MM. ....

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. **Bajard**, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**Le Conseil approuve l'attribution d'un prix de 2.500  
à Madame Martheleur et à Mme Marocquiller qui ont été déce-  
rnées de la Médaille de la Vieillesse Française en 1952**

**Dépense à mandater ch. XXV, art. 3.**

PROUVE  
CHELLE, le 10 mars 1953  
pour le Préfet  
Secrétaire Général  
signé: illisible

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits. <sup>Rayon</sup>

Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_  
les membres présents.

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Le vote a eu lieu au  
public, établi à  
la désignation de  
l'acte (Art. 51 de la loi  
du 21 avril 1884).

Le vote a eu lieu au  
public, établi à  
la désignation de  
l'acte (Art. 57 de la loi  
du 21 avril 1884).